

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 11 mars 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mlle Marion LUSA, de Mlle Aurélie LIONNET, de Mr Philippe CONNIL, de Mr Fabrice CASTAGNET qui a donné procuration à Mr Serge DEFOY et de Mr Hervé LUSA qui a donné procuration à Mme Pascale BERNE.

Secrétaire de séance : Monsieur André GAUTRIAUD.

1 – Convention Centre aéré de Remoulins :

Madame le Maire informe qu'une nouvelle convention a été adressée prévoyant un montant forfaitaire à la charge de la commune de 10 € par jur et par enfant. Un nouveau questionnaire a été diffusé auprès des familles et à ce jour seulement 15 familles sur 38 ont répondu ce qui représente 23 enfants et un coût de 2600 €. Le conseil municipal, à 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention, est d'accord sur le principe à la condition qu'il soit possible de limiter l'accès au centre aéré aux seules personnes qui ont répondu et dans la limite des renseignements qui ont été fournis sur ce questionnaire. Des renseignements seront demandés auprès de la commune de Remoulins.

2 – Convention plan patrimoine :

Madame le Maire présente la convention relative à la réalisation des travaux dans le cadre du plan patrimoine. Cette convention doit être signée entre la commune et la Communauté de communes du Pont du Gard, elle concerne les travaux de restauration du lavoir pour un montant de 33 005 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention "plan patrimoine" et autorise Madame le Maire à la signer.

Il est précisé que des informations complémentaires seront demandées à la communauté de communes pour connaître le programme des travaux (descriptif, date de réalisation...).

3 – Cotisation syndicat Yeuseraie 2009 :

Madame le Maire présente le courrier adressé par le Président du Syndicat de l'Yeuseraie relatif au montant de la cotisation annuelle. Celle-ci est calculée de la façon suivante : 3 € l'hectare + 0.30 € par habitant ce qui représente un montant de 3221.82 € pour l'année 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la cotisation annuelle 2009 versée par la commune au Syndicat de l'Yeuseraie.

4 – Choix de la société pour mission de maîtrise d'œuvre et réalisation plan topographique passage sécurisé du carrefour de la Sabatière vers église :

3 sociétés ont été consultées 2 ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

| | Maîtrise œuvre | Plan topo |
|--------|-----------------------|-----------|
| GAXIEU | 7.5 % | -- |
| B3R | 5.6 % soit 3.360 € HT | 410 € HT |

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 2 abstentions, choisit la proposition de la société B3R.

5 – Nomination voie Lotissement l'oliveraie 2 : Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'attribuer un nom au chemin qui dessert le lotissement l'Oliveraie 2 (face à la cave coopérative jusqu'au lavoir). 3 propositions sont faites : chemin du lavoir, chemin des sources et chemin des caniers. Le conseil municipal, à 7 voix pour, choisit la proposition Chemin du lavoir.

6 – Approbation comptes administratif 2008 établis par Madame LAFFON : Madame le Maire quitte la séance et la présidence est alors assurée par Mr DEFOY.

° Commune : Approbation à l'unanimité du compte administratif qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 118 258.01 € et un excédent de fonctionnement de 308 314.47 €. Ces résultats sont affectés comme suit :

| | |
|--|--------------|
| 002 Résultat Fonctionnement reporté | 190 056.46 € |
| 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé | 118 258.01 € |

° CCAS : Approbation à l'unanimité du compte administratif qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2 355.96 € affecté comme suit:

002 « résultat de fonctionnement reporté »

° Assainissement : Approbation à l'unanimité du compte administratif qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 60 562.83 € et un déficit d'Investissement de 147 886.05 € affecté comme suit :

| | |
|--|--------------|
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 60 562.83 € |
| 001 Résultat d'Investissement reporté | 147 886.05 € |

° Lotissement : Approbation à l'unanimité du compte administratif qui laisse apparaître un déficit d'Investissement de 613 901.34 € qui sera affecté comme suit :

001 déficit antérieur reporté 613 901.34 €.

Madame le Maire reprend la présidence de la présente séance.

Approbation comptes de gestion 2008 établis par Monsieur FORGET

° Commune : Approbation à l'unanimité du compte de gestion établi par Mr FORGET qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 118 258.01 € et un excédent de fonctionnement de 308 314.47 €. Ces résultats sont affectés comme suit :

| | |
|--|--------------|
| 002 Résultat Fonctionnement reporté | 190 056.46 € |
| 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé | 118 258.01 € |

° CCAS : Approbation à l'unanimité du compte de gestion établi par Mr FORGET qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2 355.96 € affecté comme suit 002 « résultat de fonctionnement reporté »

° Assainissement : Approbation à l'unanimité du compte de gestion établi par Mr FORGET qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 60 562.83 € et un déficit d'Investissement de 147 886.05 € affecté comme suit :

| | |
|--|--------------|
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 60 562.83 € |
| 001 Résultat d'Investissement reporté | 147 886.05 € |

° Lotissement : Approbation à l'unanimité du compte de gestion établi par Mr FORGET qui laisse apparaître un déficit d'Investissement de 613 901.34 € qui sera affecté comme suit : 001 déficit antérieur reporté 613 901.34 €.

A cette occasion Madame le Maire informe les membres présents que le prochain conseil aura lieu le mardi 31 mars pour voter les divers budgets.

7 - Madame le Maire expose la nécessité de créer un nouveau CAE affecté à l'accueil de la Mairie à partir du 1^{er} avril 2009. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un CAE à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée de 6 mois renouvelable.

8 – Travaux éclairage public et telecom :

* Eclairage public Lavoir – Chemin de la fontaine

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser les travaux de mise en valeur de l'éclairage public sur le secteur « Lavoir – Chemin de la Fontaine » pour un montant de 19 415.44 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du SMDE du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet CETUR LR pour un montant inférieur à 20 000 € HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

* Eclairage public Avenue Paul Blisson Tranche 2

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public sur le secteur « avenue Paul Blisson » pour un montant de 24 036.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du SMDE du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

* Telecom Avenue Paul Blisson Tranche 2

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur le secteur « avenue Paul Blisson » pour un montant de 20 358.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

* Eclairage public Chemin des pins du garde

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public sur le secteur « Chemin des Pins du Garde » pour un montant de 23 394.68 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du SMDE du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet CETUR LR pour un montant inférieur à 20 000 € H.T,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

* Eclairage public Chemin de la fontaine

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public sur le secteur « Chemin de la Fontaine » pour un montant de 20 141.43 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du SMDE du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet CETUR LR pour un montant inférieur à 20 000 € H.T,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

* Telecom Grand rue

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur le secteur « Grand rue » pour un montant de 3 916.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'approuver le projet,
- De solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard pour réaliser les travaux ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le PRO.

9 – Adhésion de la commune au SMD et désignation des délégués

Mr DEFOY explique que sur les 4 communes adhérentes au syndicat de la Valliguières seule la commune de St Hilaire n'adhère pas au SMD. Après avoir entendu les explications et après discussion le conseil municipal décide :

- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard ci-annexé,
- d'adhérer au Syndicat Mixte Départemental précité.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'intégration dès que possible de notre commune au sein dudit syndicat,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

Suite à l'adhésion de la commune au SMD, il est à présent nécessaire de procéder à la nomination des délégués. Est désigné délégué titulaire Jean Jacques CARTAILLER et délégué suppléant Serge DEFOY.

10 – Détail du paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2009 :

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 février 2009 le Conseil Municipal a accordé le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2009 pour un montant maximum de 162.546 €. Il est à présent nécessaire de détailler ces dépenses :

| | | | |
|--------------------|------|-----------------------|------------|
| - Eiffage | 2151 | Réseaux de voirie | 2.218,58 € |
| - MK Illuminations | 2158 | Autres installations | 2.380,54 € |
| - B3R | 2151 | Réseaux de voirie | 1.506.96 € |
| - Nemausic | 2183 | Matériel informatique | 1.495,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

11 – Questions diverses :

Madame le Maire donne plusieurs informations :

* l'ONF a remis un devis concernant le programme d'action 2009 (entretien de la trace entre la commune de Valliguières et celle de St Hilaire). La société de chasse sera contactée pour savoir si elle souhaite éventuellement participer financièrement à ce projet. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

* Courrier relatif aux biens "sans maîtres" : une liste des biens concernés a été adressée en Mairie, ces biens selon la loi de 2004 reviennent à la commune. Il est décidé de vérifier cette liste par rapport au cadastre et donc de l'examiner lors d'un prochain conseil.

- * Courrier adressé par le Pays Uzège Pont du Gard à propos d'une réunion sur le spectacle vivant; ce courrier sera transmis aux délégués Mle LIONNET et Mr CASTAGNET.
- * Courrier relatif à la manifestation "Avril en balade" remis à Mr DEFOY.
- * Courrier de l'Amicale des Maires du Gard concernant une journée de formation pour les élus le 31 mars à Brignon
- * Courriers de la communauté de Communes
 - à propos du contrôle des systèmes d'assainissement et de l'audit des réseaux. Il sera vérifié si la réponse n'a pas déjà été adressée.
 - à propos d'une formation sur le droit du spectacle le 30 mars à laquelle sont conviés un élu et un personnel administratif de chaque commune. Ce courrier sera transmis aux personnes intéressées.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 21 h 15.